

GT Handicap
12 mars 2015

finances
Solidaires



Politique du handicap : handicaps pour l'administration

Le 12 mars 2015, Coralie Oudot, sous directrice aux ressources humaines au sein du secrétariat général des ministères économiques et financières, bureau DRH1 auquel est rattachée la cellule de recrutement et d'insertion des personnes handicapées (CRIPH), présidait un groupe de travail consacré aux agents en situation de handicap au Ministère. L'objet de ce groupe de travail était initialement de faire un point d'étape, sur la convention avec le FIPHFP (solde de la convention 2011-2013, bilan d'exécution 2014), les recrutements 2014 avec rappel des données statistiques, et de débattre des perspectives pour 2015 (plan d'action ministériel dans le cadre du projet de convention 2014-2016 avec le FIPHFP, sur les recrutements à venir, la mise en œuvre du plan spécifique du FIPHFP relatif à l'accessibilité des locaux professionnels, formation des managers et des gestionnaires RH à la politique du handicap).

Une convention encore à la signature, un budget à la baisse

D'emblée, Coralie Oudot qui espérait pouvoir présenter la nouvelle convention entre les ministères économiques et financiers et la FIPHFP, a signifié que celle-ci n'était toujours pas signée à l'heure de la tenue du groupe de travail.

Depuis le CTM du 12 novembre 2014 (voir notre compte rendu), le projet de convention triennale 2014-2017 a connu une évolution de ses propositions dans le cadre de la discussion avec le FIPHFP. Ce projet amendé à la demande du FIPHFP a été approuvé par le comité national du Fonds le 18 décembre, sous réserve de la prise en compte des ajustements suivants :

- présentation devant le Comité National du FIPHFP d'un bilan annuel de la mise en œuvre de la convention assorti d'indicateurs de suivi de facteurs discriminants,
- présentation annuelle devant le comité local du FIPHFP de chaque région de la déclinaison locale de la politique handicap des Ministères Économiques et Financiers,
- transmission aux Handi-Pactes du FIPHFP des données statistiques sur l'emploi des agents en situation de handicap dans chaque région.

Solidaires Finances s'est interrogée sur la pertinence d'un traitement plus en amont qui aurait peut-être permis d'éviter ces complications. La responsable RH du secrétariat général a souligné la difficulté à anticiper sur la nouvelle convention alors que le FIPHFP demande l'examen préalable en CTM, ce qui n'était pas le cas précédemment pour les ministères bercyens, et souhaite valider la convention précédente avant d'examiner la nouvelle. Or, sur ce point également, il y a eu entre les MEF et le FIPHFP une discussion sur les procédures de récupération des fonds par les ministères. Pratiquement, ceux-ci avancent les fonds qui sont ensuite remboursés par le FIPHFP.

A la suite des échanges entre le Fonds et les MEF, le bilan d'exécution de la convention triennale qui s'est achevée le 31 décembre 2013 a été validé en novembre 2014 par les deux parties, avec 7 969 495,42 € de dépenses acceptées par le FIPHFP sur 8 143 777,64 € présentés par les ministères et donc un reste à charge des ministères de 174 282,22 € venant essentiellement de l'application de plafonds dans le cadre de la prise en charge des aménagements de

poste et du rejet par le FIPHFP du financement de la subvention versée à l'APAHF, le FIPHFP n'acceptant pas de subventionner des associations à travers les conventions passées avec les employeurs publics.

Si Coralie Oudot a finalement affirmé en réponse que ce groupe de travail (qui se tient le 12 mars) n'avait pas pour seul objet la convention et son suivi, compte tenu des éléments en cours de validation attendus pour valider la nouvelle convention, il s'est forcément d'abord porté sur l'examen de l'historique comme proposé initialement par la sous-directrice RH. Pour **Solidaires Finances**, il y avait et il y a de toute façon nécessité de réunir des groupes de travail thématiques (demande déjà effectuée par le passé) pour aborder les différents aspects d'une véritable prise en compte du handicap au sein de Bercy. Au fil des débats de ce groupe de travail, la sous-directrice RH auprès du secrétariat général s'est déclarée ouverte à des groupes de travail sur plusieurs sujets : recrutements, tiers temps, déroulement de carrière... ce que nous réclamions pour notre part depuis plusieurs réunions.

SYNDICAT NATIONAL
Solidaires
Finances
Publiques

DOUANES
Solidaires

Solidaires
CCRF & SCL

Solidaires
Sud
INSEE

Sud Centrale
Solidaires finances

I.D.D.
Solidaires

Pour Solidaires Finances, des enjeux multiples !

Ce groupe de travail a été l'occasion pour **Solidaires Finances** de mettre l'accent sur un certain nombre de sujets qui devraient marquer une politique ministérielle ambitieuse en matière de recrutement, d'insertion et d'accompagnement des personnels en situation de handicap.

Solidaires Finances a rappelé que cette ambition avait permis en son temps à la Cellule de Recrutement et d'Insertion des Personnes Handicapées d'exister et, par son action, la nomination d'un délégué ministériel au handicap, et que le FIPHFP avait eu un président issu du ministère, tout en regrettant qu'aujourd'hui les directions de Bercy aient perdu cette ambition, s'en tenant à ce qui leur est demandé, se contentant de se laisser rattraper par les autres Ministères.

Pour **Solidaires Finances**, les directions des ministères économiques et financiers doivent donner un signe : elles ne doivent pas se limiter à friser le taux de 6 %, constat pour les années passées (2009-2013) ou objectif pour 2015-2016, que ce soit en flux comme demandé par le FIPHFP selon le secrétariat général (ou même en stock qui pour nous seul marque une véritable ambition), mais affirmer un taux plus important.

Le seul sujet du recrutement nécessite déjà de débattre des jurys, de l'aménagement des épreuves (ainsi le tiers temps n'est pas une réponse suffisante notamment pour les agents en situation de poly-handicaps), de l'accompagnement dans les écoles, du rôle et du temps dédié à leurs missions des correspondants handicap. La question essentielle de l'insertion des personnels handicapés dépasse bien le seul recrutement.

En particulier, nous nous sommes déclarés consternés de voir comment sont traités les agents subissant un handicap en cours de carrière. **Solidaires Finances** a regretté que l'administration ne fasse pas plus attention à ces agents. En effet pour régulariser sa situation, un agent victime d'une rupture d'anévrisme ou d'AVC reçoit un courrier administratif sans aucune proposition d'accompagnement dans ses démarches...



A cette occasion, l'administration a évoqué une nouvelle organisation autour des responsables RH, point d'entrée unique, dans le cas du retour d'un agent après une longue période de maladie, avec l'élaboration d'un document pour informer l'agent que lui incombe le seul envoi du certificat de capacité à la reprise du travail, document qui selon le secrétariat général a déjà été diffusé par la DGFIP et la DGDDI.

Sensibiliser encore et toujours

La réalité des services, les suppressions d'emplois et les politiques d'objectifs et d'indicateurs ont des conséquences regrettables sur la gestion des personnels en situation de handicap, et pas seulement sur le niveau de recrutement en flux... Les interventions des CAPistes locaux et nationaux sont un révélateur de cette réalité où politique de management et dégradation des conditions de vie au travail dans nos services, confirmée récemment par l'observatoire interne, ne font pas toujours bon ménage avec la prise en compte du handicap au quotidien. C'est d'autant plus dommageable que nombreux sont les agents concernés qui ne veulent pas être stigmatisés en tant que tels et qui cherchent à gommer les effets de leur handicap au sein de leur milieu professionnel. Pour **Solidaires Finances**, il y a là un champ d'action pour les MEF. Les travailleurs handicapés, dans ce qui ressemblerait à une double peine, ne doivent pas culpabiliser des politiques d'austérité qui sont de la responsabilité de l'État employeur, et de leurs conséquences, et il est d'autant plus essentiel d'informer et sensibiliser à tous les niveaux de la hiérarchie pour éviter qu'ils aient ce sentiment. **Solidaires Finances** a souligné que la formation et la sensibilisation de l'encadrement et des services RH, dans le cadre de la circulaire interministérielle sur leur formation qui fait un focus sur le handicap, devait associer cadres dirigeants, correspondants handicap et les différents acteurs de la prise en compte du handicap, pour que tous entendent et partagent un seul et même discours. Cette formation doit également intégrer la filière ministérielle santé au travail-conditions de travail.

Quelques Chiffres : Les 6 % comme seul objectifs ?

Taux d'emploi légal	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Bercy	4,82 %	4,92 %	5,09 %	5,42 %	5,59 %	NC
DGFIP	4,98 %	5,12 %	5,30 %	5,67 %	5,92 %	NC
DGDDI	4,71 %	4,67 %	4,73 %	5,42 %	5,47 %	NC
INSEE	5,54 %	5,96 %	6,71 %	6,75 %	6,35 %	NC
DGCCRF	4,48 %	4,77 %	4,63 %	5,09 %	5,28 %	NC
Autres*	1,36 %	1,38 %	1,42 %	1, %	1,38 %	NC

*Autres : Administration Centrale, SCL, IGF, ONP Ecoles des mines.

Recrutements	2009	2010	2011	2012	2013	2014
DGFIP	275	269	243	268	238	98
DGDDI	11	14	13	12	9	7
INSEE	13	11	13	7	5	5
DGCCRF	7	3	4	5	6	8
Adm. Centrale	2	5	0	2	2	1

A la lecture des documents, il est évident que nos ministères ne sont pas en retard par rapport à d'autres ... Mais pour **Solidaires Finances** cela ne doit pas pour autant justifier que l'attention doive se relâcher, et ce d'autant plus dans une période où les conditions de travail de l'ensemble des agents se dégradent et où le handicap n'est pas un avantage..... Pour **Solidaires Finances** - et nous avons déjà eu l'occasion de le dire -, ce dossier ne devrait pas être conflictuel. Or il le devient. Les mots ne peuvent servir plus longtemps de baume aux maux !!

Car si les chiffres globaux, nationaux, peuvent sembler positifs, ils cachent des réalités directionnelles et départementales forts disparates. Il n'y a qu'à constater le nombre de prolongations de stage ou de démissions qui démontrent bien (sans oublier la période de notation) que la lutte contre le handicap n'est pas l'une des priorités de ces mêmes directions ou départements !!! Au nom de l'Efficience ?? de la rentabilité ???

Budget : quelles marges ?

Le budget triennal 2014-2016 présenté lors du CTM du 12 novembre 2014 avait été établi sur la base des dépenses constatées en 2011 et en 2012, en prenant en compte une hausse prévisionnelle des dépenses. Le 18 décembre, le budget approuvé par le comité national du FIPHFP a été modifié **avec une baisse de 20 % par rapport au budget initial**, sur la base des dépenses qu'il a accepté de financer pour la période correspondant à la convention précédente (2011-2013).

Ce budget s'élève donc à 8 millions d'euros pour trois ans. Cette amputation porte essentiellement sur le poste «communication», avec un taux annoncé de 99,5% consacrés à l'aide technique ou humaine des agents en situation de handicap. La sous directrice RH a pointé la perte de marge de sécurité qu'offrait le budget précédent, tout en notant que certains besoins étaient plus ponctuels comme le renouvellement des prothèses.

Solidaires Finances a regretté que les choix ministériels consécutifs à cette amputation budgétaire dans le cadre des échanges entre le FIPHFP et Bercy après le CTM de novembre 2014 n'aient fait l'objet d'aucune présentation préalable. Nous avons souligné qu'au delà des choix budgétaires, la formation au langage des signes, qui n'apparaît plus dans les demandes de financement par le Fonds et apparaît ainsi remise en cause, peut également s'appuyer sur des agents des MEF qui pratiquent. Coralie Oudot a précisé que Bercy ne demandait plus de financement au FIPHFP sur cette formation mais maintenait celle-ci en la ciblant sur l'accompagnement professionnel des agents sourds et malentendants, avec des possibilités d'ajustement le cas échéant. Pour **Solidaires Finances**, cette formation doit pouvoir également permettre à des agents ne souffrant pas de ce handicap d'échanger avec leurs collègues ou des usagers handicapés.

Explication du vote Solidaires au FIPHFP le 18 décembre 2014

«Nous avons bien noté que par rapport à la convention présentée au CTM du ministère début novembre, l'objectif de 6 % de recrutement en flux est désormais affiché (avec une progression de 4 à 7 % de 2014 à 2016). C'est cette absence de chiffrage qui avait principalement motivée l'abstention du syndicat Solidaires Finances lors de ce CTM.

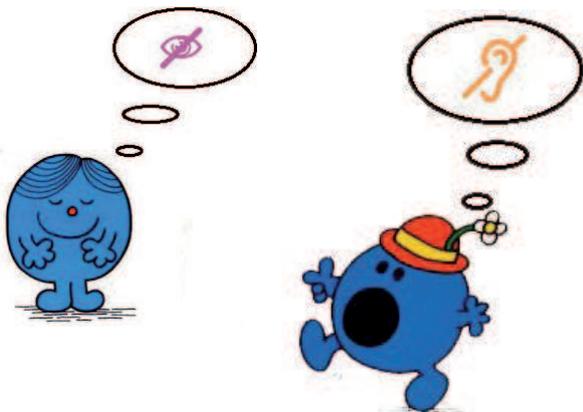
Par contre, nous ne comprenons pas pourquoi il a été ensuite demandé à ce ministère de réduire le budget de la convention de 20 %, alors même que toutes les expressions formulées depuis début novembre à l'échelon du FIPH s'opposent à la ponction de 29 millions d'euros, et ce, y compris dans la présentation du budget 2015.

Cela revient pourtant à concrétiser cette ponction inacceptable et à pénaliser un employeur public, déjà confronté à l'austérité budgétaire.

C'est le sens de l'abstention SOLIDAIRES sur cette nouvelle convention ainsi minorée, étant convaincu que dans cette période difficile pour le recrutement et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées, il est primordial de garantir les moyens d'une politique handicap et non de les amoindrir.»



Pour **Solidaires Finances**, la prise en compte du handicap sur le lieu de travail nécessite que les MEF maintiennent une politique ambitieuse en la matière qui se déclinent dans les directions administratives dépendantes de Bercy et sur le terrain, avec la volonté de poursuivre et amplifier l'action de sensibilisation pour créer les conditions d'une insertion des personnels en situation de handicap dans le cadre d'une politique de recrutement qui ne se plafonne pas aux 6% de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés. Le secrétariat général aura le soutien de Solidaires Finances à la seule condition que cette ambition ne se résume pas à des mots.





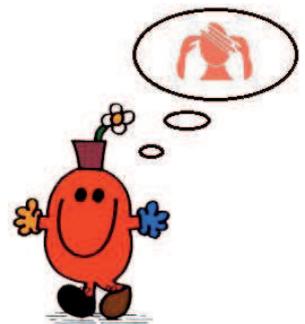
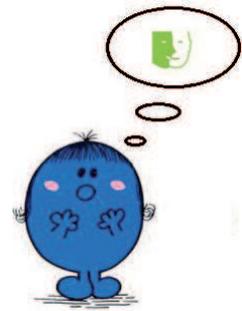
Apprentis : demain la précarité en plus du handicap ?

En matière de recrutement, ce groupe de travail a été l'occasion de découvrir de nouvelles dispositions... Nous avons tout particulièrement contesté le recours à l'apprentissage désormais prévu dans la Fonction Publique suite à la décision du Président de la République. Alors qu'un groupe de travail ministériel est prévu en mai pour préciser ce dispositif sur lequel la sous directrice RH du secrétariat général n'en savait manifestement pas plus que les représentants des fédérations syndicales, le recrutement spécifique d'apprentis handicapés est prévu dans la nouvelle convention entre le FIPHFP et les MEF, à la signature : 35 recrutements respectivement au titre de 2015, 56 au titre de 2016 pour un budget de 910 000 euros (qui s'ajoute aux 8 millions de la convention).

Alors même qu'aucun bilan n'a même été tiré des PACTEs, il n'est pas question, pour **Solidaires Finances**, d'accepter par ce dispositif que des travailleurs handicapés soient sous-payés. Et ce d'autant plus d'ailleurs que nous n'en connaissons pas la finalité (préparer à un diplôme - lequel ?- permettant ensuite de concourir dans la fonction publique?!).

Alors que les documents qui nous avaient été présentés en vue du groupe de travail n'étaient pas clairs sur ce point, Coralie OUDOT, sous-directrice RH, nous a affirmé que les recrutements prévus par la voie de l'apprentissage, s'ajoutait aux 6% « contractuels handicapés » prévus en flux.

Par ailleurs, une nouvelle procédure a vu le jour en administration centrale. Il s'agit de l'organisation d'entretiens avec des candidats en situation de handicap sur la base d'un CV. Il ne s'agit pas d'entretiens de recrutement à proprement parler mais d'appuyer les CV au regard des demandes des directions en administration centrale dont certaines ont déjà montré leur intérêt. Si **Solidaires Finances** a encore une fois regretté le défaut de communication, nous avons salué cette démarche dont le résultat devrait être de montrer que la prise en compte du handicap n'est pas qu'une affaire du réseau. **Solidaires Finances** a souligné l'importance de la communication notamment par la participation des ministères économiques et financiers via la CRIPH aux salons, fenêtre ouverte pour les personnels en recherche d'emplois.



MDPH menacées

Les maisons départementales des personnes handicapées, qui regroupent depuis 2005 différents partenaires pour faciliter et coordonner l'accompagnement du handicap (l'État, le Conseil départemental, les associations, l'Agence régionale de santé, la CAF et encore d'autres organismes) sont aujourd'hui menacées. Elles auraient au contraire besoin de voir leurs moyens renforcés pour faire face à une augmentation très forte des demandes, pour réduire le délai de traitement très long des demandes, pour faire évaluer leurs besoins avec les intéressés et leur apporter des réponses adaptées.

Pourtant, aujourd'hui, c'est leur remise en cause qui est à l'ordre du jour. En effet, il est question que les Conseils départementaux aient la main mise sur ces dispositifs et deviennent à terme les « décideurs-payeurs » sur certaines prestations avec des moyens de fonctionnement à la baisse compte-tenu de leurs difficultés budgétaires, ce qui se traduira inévitablement par des prestations à minima et de fortes disparités de traitement sur le territoire.